

LE MADAWASKA

La Cie d'Imprimerie du Madawaska

EDMUNDSTON, N. B. 21 JUIN 1917

G.-E. DION, Administrateur

La Conscription

Un intéressant débat se poursuit à l'heure actuelle à Ottawa, débat dont le résultat aura une importance extrême sur l'avenir de notre pays. Le gouvernement Borden présente à l'heure actuelle un projet de loi qui l'autoriserait à prélever par voie de conscription sélective 100,000 hommes pour les envoyer combattre contre les Allemands en France.

Nous n'avons pas voulu toucher ce sujet avant d'en connaître la portée réelle et nous avons attendu de voir l'attitude des chefs des deux partis sur cette question.

D'abord, le gouvernement actuel a été élu par le peuple Canadien en 1911. Le peuple lui a confié un mandat pour une période déterminée de pas plus de 5 ans ce qui fait qu'en 1916 le gouvernement aurait du redemander au peuple un nouveau mandat. Il ne l'a pas fait. Les députés actuels à Ottawa sont leurs propres élus. Par un accord mutuel entre les deux partis, ceux-ci ont décidé de passer par dessus le peuple et de rester à leur place, et Londres n'a eu rien de plus pressé que de consacrer cette violation de notre constitution.

Admettons cependant que la gravité des circonstances pouvait exiger de relier ainsi le peuple dans l'ombre, pouvait excuser cette acte "d'autocratie collective" de la part de nos deux grands partis politiques, bien que la chose soit tout à fait discutable.

Dans un pays démocratique où le peuple gouverne par ses élus, nos députés ont-ils le droit maintenant qu'ils ne sont plus nos élus de nous imposer une mesure aussi grave et aussi pleine de conséquences que celle-ci? Autrement dit, est-ce que les élus de Downing Street dont le mandat du peuple est expiré depuis un an peuvent réellement en toute logique décréter que nos jeunes gens seront obligés de s'enrôler pour le service d'outre mer?

Sir Robert Borden, de son propre chef, a promis à l'Angleterre 500,000 de nos hommes. De quel droit l'a-t-il fait?

Il faut toutefoix savoir faire les parts des responsabilités. Les deux partis politiques à qui mieux mieux nous ont poussés vers le gouffre du militarisme. Le premier pas décisif dans cette voie dangereuse a été l'envoi inconstitutionnel de nos hommes à la guerre d'Afrique. Cela faisait l'affaire des impérialistes sans doute, mais le Canada était par cette fausse manœuvre lancé dans la voie dont nous voyons l'aboutissant aujourd'hui.

En 1904 le gouvernement d'alors faisait adopter une loi qui disait —

"Tous les habitants mâles du Canada, âgés de dix-huit ans et plus et de moins de 60 ans non exemptés ni frappés d'incapacité par la loi et sujets britanniques, peuvent être appelés à servir dans la milice; dans le cas d'une levée en masse le gouverneur général peut appeler au service toute la population mâle du Canada en état de porter les armes.

Le gouverneur en conseil peut mettre la milice ou toute partie de la milice, en service actif partout dans le Canada et en dehors du Canada pour la défense de ce dernier en quelque temps que ce soit, où il paraît à propos de le faire à raison de circonstances critiques."

Or depuis trois ans, conservateurs et libéraux ne cessent de répéter que "notre première ligne de défense est dans les Flandres", que c'est pour la défense du Canada que nos jeunes gens vont se battre en France et en Belgique. Il en découle donc que d'après la loi de 1904, il suffit que nos gouvernants se mettent en tête, ou plutôt se fassent mettre en tête par Downing Street que nous devons aller défendre le Canada dans les Flandres pour qu'il devienne légal de prélever des soldats. Le projet de loi actuel n'est qu'un amendement à la loi de 1904. Les libéraux aveuglés ne veulent pas admettre cela, de même que les conservateurs quand même ne voient dans projet de Borden qu'un adoucissement de la loi de 1904. Pour les uns comme pour les autres il n'y a de bon que ce que fait leur parti et de mal que ce que font les adversaires.

La vérité toute nue, c'est que les deux partis sont coupables, que les deux partis nous mènent tranquillement mais sûrement à la ruine du militarisme depuis près de 20 ans.

La vérité, c'est encore que nous sommes nous mêmes les coupables, parce que nous nous sommes laissés endormir par les politiciennes de tout acabit.

Comme disait dernièrement Armand Javergne, nous avons jusqu'ici été trop bleus et trop rouges.

Le remède?... Un peu plus d'indépendance politique. Cessons une fois pour toutes de ne voir que du bien dans notre parti et du mal dans l'autre côté. Soyons assez homme pour mettre avant l'intérêt du parti, l'intérêt du pays.

Si nos gouvernants reçoivent des titres et des honneurs

comme prix de notre liberté, montrons-leurs que nos libertés ne sont pas à vendre.

Dans la question actuelle, Sir W. Laurier s'est rattrapé un peu en réclamant un référendum. Cela serait bien s'il n'était déjà si coupable. Nous saurons bientôt s'il a pu sur cette question maintenir son parti intacte.

Cette question nous amènera probablement des élections générales. Ne donnons notre vote qu'à un homme qui s'engagera à s'opposer à ce que le Canada soit mené à la banqueroute de ses forces humaines et de ses richesses sans que le peuple ne soit consulté.

Rappelons nous que toute proportion gardée, nous avons fait plus dans cette guerre que la France et l'Angleterre et plus que les Etats Unis ne font, même si la guerre dure encore trois ou quatre ans.

AVIS

Nous désirons annoncer au public d'Edmundston et les alentours que nous avons acheté le poste d'affaire pharmaceutique du Docteur Emile Simard et que nous conduirons désormais à l'ancienne place une pharmacie de toute première classe.

Nous avons ce qu'il vous faut ou nous vous le procurerons dans un court délai. Essayez nous.

Stevens & Yanwart,
Pharmaciens de 1ère classe
Votre désir Notre devise
Les plus bas prix Les meilleurs remèdes

Notice

We desire to announce to the people of Edmundston and surrounding country that we have purchased the Drug Business of Dr E. Simard and will in the future run a first class Drug Store at the old stand.

Any preparation not now in stock will be secured on short notice. Give us a trial.

Stevens & Yanwart,
The Reliable Druggists
Your Wish Our Aim
the Lowest Prices Best Drugs

Université du Collège St-Joseph

Cloture de l'Année Académique

- Degrés, Diplômes, Prix Spéciaux.
- M. A.**
Frank A. Hourihan, Neepawa, Manitoba.
Thèse: "The Church and Education."
- B. A.**
J. Emile Boucher, Rivière-du-Loup, P. Q.
T. Frank Cashen, Sydney Mines, N. S.
J. Albert Dionne, Edmundston, N. B.
Roy M. J. McDonald, St-John, N. B.
A. E. Noel McLaughlin, Bouctouche, N. B.
J. Henry Milligan, Milltown, N. B.
- B. E. U.**
B. Maurice Bourgeois, Fitchburg, Mass, U. S. A.
P. Guillaume Brideau, Tracadie, N. B.
Péa Martin, St-Hilaire, N. B.
- Diplômes d'Honneur
Joseph Thibault, Isle-Verte, P. Q. With Great Distinction
Augustin P. Dallaire, Ste-Marie, N. B. " " "
Paul Levasseur, Kénogami, P. Q. " " "
Evariste Léger, St-Antoine, N. B. With Distinction
- Typographie, Diplômes
Diplômes de Sténographie (30 mots à la minute)
James Dunne, New York, N. Y. U. S. A.
Augustin P. Dallaire, Ste-Marie, N. B.
Evariste Léger, St-Antoine, N. B.
Paul Levasseur, Kénogami, P. Q.
- Diplômes de Calligraphie
Lionel Belliveau, Rivière-du-Loup, P. Q.
Joseph Bégin, Syabec, P. Q.
Gérard Chamberland, Millstream, P. Q.
Timon LeBlanc, Moncton, N. B.
Joseph Thibault, Isle-Verte, P. Q.
Arthur Dufour, St-Moise, P. Q.
Arthur Pelletier, Rivière-du-Loup, P. Q.
Georges St-Cyr, Québec, P. Q.
- Diplômes de Sténographie (100 mots à la minute)
Paul Levasseur, Kénogami, P. Q.
Joseph Thibault, Isle-Verte, P. Q.
Thomas Levesque, Baker-Brook, N. B.
- Prix d'Honneur
Cours Universitaire—(\$10.00 en or.) Offert par l'honorable Juge
Chambler Moncton, N. B. présenté à Albert Leménager, Grande Digue,
N. B.
Cours Académique—(\$10.00 en or.) Offert par l'honorable Juge
Chandler, Moncton, N. B. présenté à Frank Gillen Moncton, N. B.
Ecole Modèle—(\$5.00 en or.) Offert par le Révérend M. L. Blanc,
St-Martin, P. Q. présenté à Camille Richard, St Ignace, N. B.
Prix de Philosophie—(\$10.00 en or.) Offert par sa Grandeur Mon-
sieur B. A. LeBlanc, D. D., Evêque de St-Jean, présenté à Péa Mar-

LA BANQUE PROVINCIALE

DU CANADA
Siege social: MONTREAL
SUCCURSALES DANS LA PROVINCE:
Caraquet, M. P. E. Moreault, Gérant
Bathurst, A. Alain, Gérant
Edmundston, F. H. Bourgoin, Gérant
Moncton, J. E. St-André, Gérant
Norton, L. J. Melanson, pro-Gérant
St-John, D. W. Harper, Gérant

10—Vous pouvez déposer vos argents toujours remboursables à demande et recevoir 3% d'intérêt l'an : les dits intérêts étant capitalisés ou payés tous les six mois, le 30 juin et le 31 décembre de chaque année.

20—En vertu de règlements particuliers à cette banque, les argents confiés à son département d'épargne sont contrôlés par un comité de censeurs. Ces messieurs examinent mensuellement les placements faits, en rapport avec ces dépôts, assurant ainsi aux déposants la plus grande protection possible.

30—Pour la commodité de tous, des dépôts de toutes sommes, depuis (\$1.00) un dollar sont acceptés au département d'épargne. Deux ou plusieurs personnes peuvent aussi ouvrir un compte conjointement.

Nous sollicitons respectueusement votre encouragement et votre patronage

LA BANQUE ROYALE

DU CANADA
Incorporee en 1869
Capital autorisé \$ 25,000,000
Capital payé et fonds de réserve \$ 27,000,000
Actif \$285,000,000
Siege Central, Montreal
Sir HERBERT S. HOLT, Président E. L. PRASE, Vice-Prés.
et Dir. Général C. E. NEILL, Administrateur Général

Les succursales, de cette Banque 365 couvrent toutes les provinces du Canada et offrent les facilités pour effectuer toutes espèces d'opérations de banque 45 branches sont dans les PAYS étrangers

Departement d'Epargnes
On peut ouvrir un compte avec un montant de UNE PIASTRE (\$1.00) ou plus. L'intérêt sera payé ou crédité semi-annuellement.

Comptes Conjoints.—S'ils le désirent, deux membres de la même famille pourront ouvrir un seul compte, l'un ou l'autre (le survivant en cas de mort) ayant droit à l'argent déposé.

Les comptes peuvent être ouverts et desservis par la maille.

SUCCURSALE D'EDMUNDSTON, N. B.

A. G. LOCKHART, Gérant.

tin, St-Hilaire, N. B.
Prix Poirier—(\$10.00 en or.) Offert par l'honorable P. Poirier, M. A. Sénateur, Shediac, N. B. Comme prix spécial de "Vérité" présenté à J. Emile Boucher, Rivière-du-Loup, P. Q.
Prix Melanson—(10.00 en or.) Offert par l'honorable O. M. Melanson, Shediac, N. B. pour excellence dans les "débat bilingues," présenté à J. Albert Dionne, Edmundston, N. B.
Prix Landry—(\$10.00 en or.) Offert par Alain C. Landry, B. A., Halifax, N. S. pour les "débat bilingues" présenté à T. Frank Cashen, Sydney Mines, N. E.
Prix d'Apologetique—(\$10.00 en or.) Offert par Monseigneur J. Hébert M. A. P. D. Vicair Général, Bouctouche, N. B. présenté à Henri Binet, Des Madeleine, P. Q.
Prix d'Apologetique—cours anglais—(\$10.00 en or.) Offert par Monseigneur J. Walsh, M. A., Vicair Général, St-Jean, N. B. présenté à Joseph C. Keohan, Fredericton Road, N. B.
Prix Belliveau—(\$10.00 en or.) Offert par Monseigneur Ph. L. Belliveau M. A. P. D. Grande Digne, N. B. pour excellence dans le cours de Littérature Française, présenté à J. Emile Pelletier, Yamaska, P. Q.
Prix Myers—(\$10.00 en or.) Offert par le Docteur A. R. Myers, M. A., Moncton, N. B. pour excellence dans le cours de Littérature Anglaise présenté à J. Henry Milligan, Milltown, N. B.
Sciences—(Médaille d'or) Offerte par H. H. Melanson, B. S. C. C., G. B. Moncton N. B. pour excellence dans le cours supérieur de sciences.
(Suite à la page quatre)